

2024/30/05/19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud (arrivée à 21h04), JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : PHILIPPE Jean-Luc.

Absent(s) non excusé(s) : LE GRAND Mickaël

Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN Anne.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/05/2024
Convocation affichée le : 24/05/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 25
Procuration (s) : 1

Reçu en Préfecture de VANNES le 10/06/2024

Publié ou notifié le 21/06/2024

Certifié exécutoire le 24/06/2024

A GOURIN, le 24/06/2024...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



19- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BASSIN AQUATIQUE MUNICIPAL AU PROFIT DE GOURIN TRIATHLON POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOUT 2024

Afin de permettre à Gourin triathlon de proposer des séances d'entraînement durant la saison estivale et en dehors des heures d'ouverture au public de la piscine communale, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer avec cette association une convention de mise à disposition gracieuse du bassin aquatique.

Département du MORBIHAN

VU la convention jointe en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL,


Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE, le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer avec l'association Gourin Triathlon la convention de mise à disposition gracieuse du bassin aquatique pour la période du 1er juillet au 31 août 2024.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 30 mai 2024

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.